



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 Mai 2018

**Date de la convocation** : 22 mai 2018

**Nombre de délégués**

- en exercice : 28

- présents : 26

votants : 27

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mai, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Associations de Dunet, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

**Présents** : Joël ANFREVILLE, Michèle BALLET, Thierry BARBIER, Serge BÉGON, Marcel BOURGOIN, Jean BOUTET, Christian BREC, Stéphane CALARD, Daniel CHEZE, Christine DEJOIE, Martine GARCIA, Philippe GOURLAY, Jean IMBERT, Daniel LAFORET, Serge LAMBERT, Laurent LAROCHE, Michel LÉON, Suzanne MARCHAND, Gérard MAYAUD, Jean-Claude NOGRETTE, Alain OVAN, Jean-Christophe PLANTUREUX, Corinne SOULAS, Gilles TOUZET, James VALLET, Michel VIOLET.

**Pouvoir** : Alain NEVIÈRE à Laurent LAROCHE.

**Absent** : Laurent ROULLET.

**Membres suppléants présents** : Alain CAILLÈRE, Jacqueline LAROCHE, Monique PETOLON, Luc PORTIER, Jeannine RICHARD, Hugues RIZET.

**Absents** : Bertrand BAILLARGEAT, Jean-Paul BUGEAUD, Pascal TORTIGET.

### Ordre du jour :

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du compte-rendu de la séance du 24 avril 2018 ;
- 3- Intervention de Rémi SAFAH – point sur l'activité économique ;
- 4- Attribution des marchés de travaux pour l'extension et aménagement intérieur/extérieur d'un atelier de serrurerie à Chaillac ;
- 5- Avenant n° 2 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Brenne ;
- 6- P.A.C.T. 2017 (Projet Artistique et Culturel de Territoire) : répartition du solde de la subvention de la Région Centre-Val de Loire aux associations ;
- 7- Demande de subvention de l'association Les Quatre Saisons ;
- 8- Demande de subvention de la Compagnie des Songes ;
- 9- Demande de financement européen pour la candidature au label « Pays d'art et d'histoire » ;
- 10- Débat sur le devenir du Syndicat Mixte du bassin de l'Anglin ;
- 11- Questions diverses ;
- 12- Informations diverses.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- P.A.C.T. 2018 (Projet Artistique et Culturel de Territoire) : répartition du 1<sup>er</sup> acompte de 50 % de la subvention de la Région Centre-Val de Loire aux associations ;
- Vote des subventions communautaires aux associations du P.A.C.T. 2018.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

**1 - Secrétaire de séance** : Jacqueline LAROCHE.

### **2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 24 avril 2018**

Le procès-verbal de la réunion du 24 avril 2018 à La Châtre l'Anglin est approuvé à **26 voix pour et une contre**.

Le Président informe que la livraison du véhicule utilitaire électrique (remplacement du Renault Kangoo) de marque Nissan est reportée d'environ 2 mois.

L'entreprise Duval de Bélâbre n'est plus intéressée par le terrain de la zone artisanale (achat en attente).

Le guide pratique édité par Destination Brenne sera revu l'année prochaine (Monsieur CHANTEGUET).

Gilles TOUZET concernant la demande d'acquisition de matériel pédagogique pour le RASED c'est une demande exceptionnelle qui sera renouvelée ?

Alain OVAN : point 7 reste à charge de la CDC 3 000 € ou 2 012 € ? Qui a décidé du choix de l'impression ?

Philippe GOURLAY : il y avait un écart de plus de 1 000 € entre les deux devis.

Thierry BARBIER : mauvaise qualité de la bâche chez Graphistyl.

Les cadres seront fabriqués par le menuisier de la commune de Saint-Benoît-du-Sault avec le bois acheté par la CDC.

Jean-Claude NOGRETTE : toile ou rigide qui va tenir le plus longtemps ?

### **3 – Intervention de Rémi SAFAH – point sur l'activité économique**

Intervention reporté à un prochain conseil car Rémi SAFAH est en arrêt de maladie.

### **4 – Attribution des marchés de travaux pour l'extention et aménagement intérieur/extérieur d'un atelier de serrurerie à Chaillac**

Le Président informe que le cabinet Architech-Pur, maître d'œuvre, a lancé une procédure adaptée ouverte en application de l'article 28 du code des marchés publics pour désigner les entreprises concernant l'extension et aménagement intérieur/extérieur de l'atelier de serrurerie à Chaillac.

La procédure d'appel d'offres en 9 lots séparés a été lancée le 27 avril 2018 avec une date limite de remise des offres fixée au 23 mai 2018 à 12 heures. La publicité est parue sur le site internet de la Nouvelle République Centre Ouest (département de l'Indre) le 27 avril 2018 et sur support papier le 30 avril 2018.

L'ouverture des plis a été réalisée le 23 mai 2018 par la Commission d'Appel d'Offres et la maîtrise d'œuvre, puis les offres ont été remises pour analyse au cabinet Architech-Pur (maître d'œuvre).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 29 mai 2018 à 17 heures pour étudier le rapport d'analyse des offres et a décidé de retenir les entreprises suivantes :

#### **Lot n°1 : Gros œuvre - VRD :**

Entreprise GABILLAUD pour un montant de 185 068,71 € H.T.

#### **Lot n°2 : Charpente métallique – Couverture – Etanchéité bardage :**

Entreprise ALLIGNET pour un montant de 273 243,12 € H.T.

#### **Lot n°3 : Menuiseries extérieures aluminium – Porte sectionnelle :**

Entreprise DAVIER pour un montant total de 35 796,00 € H.T.

#### **Lot n°4 : Menuiseries intérieures cloisons – Doublages – Faux-plafonds :**

Entreprise BHM pour un montant de 28 142,54 € H.T.

#### **Lot n° 5 : Carrelage – Faënce – Chape armée – Isolation :**

Entreprise DAUNY pour un montant de 9 677,40 € H.T.

#### **Lot n° 6 : Revêtement sol souple :**

Lot supprimé

#### **Lot n° 7 : Peinture :**

Entreprise BARBOTIN pour un montant de 4 604,92 € H.T.

#### **Lot n° 8 : Electricité courants forts – courants faibles – Chauffage :**

Entreprise EMB MITTERRAND pour un montant de 32 718,10 € H.T.

#### **Lot n° 9 : Plomberie – Sanitaires :**

Entreprise ROBY pour un montant de 19 223,38 € H.T.

Estimation des travaux à 640 000 € HT et montants des offres à 588 474,17 € HT pour une surface de 600 m<sup>2</sup> environ. Les entreprises retenues sont locales. Et le dossier de DETR a été accepté.

Voté à l'unanimité.

### **5 – Avenant n° 2 au Contrat Régional de Solidarité du Pays de Brenne**

Le Président informe que par courrier en date du 24 janvier dernier, la Région Centre-Val de Loire nous avait transmis le cadre d'intervention rénové des Contrats régionaux de solidarité territoriale suite à son adoption par l'Assemblée plénière du 21 décembre 2017.

Celui-ci s'applique dès l'année 2018, aux nouveaux contrats ainsi que, par voie d'avenant, aux Contrats déjà signés, leur permettant notamment de bénéficier des simplifications de modalités d'intervention introduites par l'Assemblée régionale.

Cet avenant concerne la partie agricole, 6 millions d'euros sur 5 ans.

Voté à l'unanimité.

### **6 – P.A.C.T. 2017 (Projet Artistique et Culturel de Territoire) : répartition du solde de la subvention de la Région Centre-Val de Loire aux associations**

Thierry BARBIER, Vice-Président à la culture, rappelle que le montant de la participation financière de la Région Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre d'un Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) au titre 2017, s'élève à 50 000 € pour une dépense subventionnable correspondant au budget artistique minimal de 110 000 € TTC.

Un acompte de 50 % a été versé aux associations en juin 2017.

Le bilan artistique financier détaillé des manifestations et le bilan financier global de la programmation ont été adressés à la Région Centre-Val de Loire.

Après analyse de ces documents, le montant retenu des dépenses (80 835 €) est inférieur à la dépense prévisionnelle subventionnable.

En conséquence, l'aide financière de la Région Centre-Val de Loire est réduite à un montant total de 36 743,18 €, conformément aux termes de l'acte juridique n° 17.04.24.44, et **un solde de 11 743,18 €** sera versé à la Communauté de Communes qui le reversera aux organisateurs comme suit :

- R.E.L.A.I.S.	<b>180,00 €</b>
- Festiv'en Marche	<b>1 013,18 €</b>
- Le Temps Suspendu	<b>4 500,00 €</b>
- Caboulot Tracté	<b>2 100,00 €</b>
- Les Terrasses	<b>350,00 €</b>
- Compagnie des Songes	<b>3 600,00 €</b>

Voté à l'unanimité.

### **7 – Demande de subvention de l'association Les Quatre Saisons**

Thierry BARBIER, Vice-Président à la culture, présente le bilan 2017 du Festival du Lac avec un déficit de 15 142 €.

Il présente le programme 2018 et propose d'allouer une subvention de 7 000 €. Un courrier de mise en garde sera adressé à l'association.

Voté à l'unanimité.

Gérard MAYAUD : 1<sup>er</sup> point - des artistes de renom avec une entrée par chère. 4 855 entrées payantes et 1 000 entrées gratuites

2<sup>ème</sup> point – de moins en moins de bénévoles donc plus que les entrées.

3<sup>ème</sup> point – Saint-Benoît-du-Sault : ville culturelle

Chaillac : espace naturel

Bélâbre : possibilité de mixé

Voté à 26 voix pour et une abstention.

### **8 – Demande de subvention de la Compagnie des Songes**

Thierry BARBIER, Vice-Président à la culture, informe que la commission culture-sport et loisirs a refusé d'allouer une subvention supplémentaire à la Compagnie des Songes pour son atelier d'écriture intergénérationnel.

### **Point supplémentaire – P.A.C.T. 2018 (Projet Artistique et Culturel de Territoire) : répartition du 1<sup>er</sup> acompte de 50% de la subvention de la Région Centre-Val de Loire aux associations**

Thierry BARBIER, Vice-Président à la culture, informe que le montant de la participation financière de la Région Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre d'un Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) au titre 2018, s'élève à 36 000 € pour une dépense subventionnable correspondant au budget artistique minimal de 90 000 € TTC.

Le dossier avait été monté avec une subvention de 40 000 € mais la Région a retenu que 36 000 € donc les associations percevront 10% de moins que prévu.

La Communauté de Communes reverse aux organisateurs, 50 % de la subvention demandée :

- R.E.L.A.I.S.	450,00 €	(50 % de 900 €)
- Festiv'en Marche	3 177,00 €	(50 % de 6 354 €)
- Le Temps Suspendu	5 400,00 €	(50 % de 10 800 €)
- Caboulot Tracté	2 628,00 €	(50 % de 5 256 €)
- Les Terrasses	225,00 €	(50 % de 450 €)
- Les Amis de la Compagnie des Songes	900,00 €	(50 % de 1 800 €)
- Compagnie des Songes	5 220,00 €	(50 % de 10 440 €)
	<b>18 000,00 €</b>	

Voté à l'unanimité.

Thierry BARBIER : souci pour l'avenir, pas de PACT pour 2020.

Gérard MAYAUD : le Conseil Départemental continue à verser contrairement à la Région.

Thierry BARBIER : de 100 000 € on est descendu à 50 000 € puis aujourd'hui 36 000 €. On est petit donc moins de subvention.

Envisager un projet avec Argenton, à court terme dans environ 2 ans.

Laurent LAROCHE : faire un courrier à la Région pour mécontentement.

Jean-Claude NOGRETTE : discrimination vis-à-vis de la population rurale.

### **Point supplémentaire – Vote des subventions communautaires aux associations du P.A.C.T. 2018**

Suite à la réunion de la Commission Culture-Sport et Loisirs et aux propositions de celle-ci, Thierry BARBIER, Vice-Président à la culture, présente le tableau de répartition des subventions communautaires aux associations ayant intégré le Projet Artistique et Culturel de Territoire (P.A.C.T.) 2018.

<b>Associations du PACT 2018</b>	<b>Montants proposés par la Commission Culture</b>
R.E.L.A.I.S	1 000,00 €
Festiv'en Marche	5 600,00 €
Le Temps Suspendu	10 000,00 €
Caboulot Tracté	5 500,00 €
Les Terrasses	500,00 €
Les Amis de la Compagnie des Songes	1 000,00 €
Compagnie des Songes	4 800,00 €
<b>Total</b>	<b>28 400,00 €</b>

Voté à l'unanimité.

### **9 – Demande de financement européen pour la candidature au label « Pays d'art et d'histoire »**

Les Communautés de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse, Marche Occitane - Val d'Anglin et Monts et Vallées Ouest Creuse ont engagé depuis de nombreuses années, un travail de réflexion et de valorisation autour de la Vallée des Peintres et partagent une volonté commune de valoriser leur patrimoine bâti et paysager.

L'obtention du label Pays d'art et d'histoire apparaît ainsi comme l'opportunité d'affirmer un projet à la fois patrimonial et interterritorial, avec la possibilité d'obtenir le label sur l'ensemble de leurs périmètres.

L'originalité de la démarche est à double titre puisqu'elle est interdépartementale et interrégionale, mais également parce qu'il n'existe, à ce jour, aucun autre territoire labellisé en Creuse ou en Indre. La candidature au label VPah est encouragée et soutenue par le Ministère de la Culture et de la Communication et par les DRAC respective de chacun des territoires engagés.

Lors de la réunion du vendredi 9 mars 2018 à Eguzon, à laquelle étaient conviés les présidents et les vice-présidents Culture, Tourisme et Patrimoine de chacune des trois intercommunalités, les chargées de mission référentes ont présenté une méthodologie d'élaboration du dossier de candidature au label VPah, mêlant actions de concertation, journée d'échanges avec un territoire labellisé et actions de valorisation de l'inventaire réalisé.

Afin de mettre en place ces actions, les élus ont proposé que chaque intercommunalité finance le projet de candidature à hauteur de 1 500 € HT, soit un autofinancement global de 4 500 € HT.

Le projet, de par son caractère interrégional et patrimonial, peut faire l'objet d'un dossier de coopération Leader qui permettrait, avec un apport des 80% d'aides publiques, d'engager des actions pour un montant total de 22 500 € HT.

Nature des dépenses	TOTAL HT	%
Ingénierie de projet – 1 ETP 6 mois, salaire chargé (ou prestation SIG et carte interactive)	19 000 €	84,4%
Valorisation du dossier – publication ou action de préfiguration (à définir – forfait)	2 200 €	9,8%
Frais de réception (journée d'échanges avec le PAH Vézère-Ardoise / ateliers de diagnostic / colloque interterritorial)	900 €	4%
Défraiement d'intervenants ou interventions (colloque interterritorial)	400 €	1,8%
<b>Coût Total</b>	<b>22 500 €</b>	<b>100%</b>

Nature des recettes	TOTAL	%
Fonds Leader (GAL SOCLe et GAL VCVA)	18 000€	80%
Autofinancement (1 500 € par Communauté de communes)	4 500€	20%

Voté à l'unanimité.

#### **10 – Débat sur le devenir du Syndicat Mixte du bassin de l'Anglin**

Il est question de regrouper les trois bassins. Il faut l'avis de la CDC et des Conseils Municipaux.

L'Agence de l'Eau fait pression.

Prévoir 2,5 millions à 3 millions d'euros pour l'aménagement des barrages et abreuvoirs, pour le défrichage des rivières (normalement à la charge du propriétaire foncier).

Philippe GOURLAY : on a intérêt à travailler avec les trois.

1 million d'euro sur 5 années par bassin. Coût à la collectivité 55 000 €.

#### **11 – Questions diverses**

Les parents d'élèves sont inquiets avec la semaine à quatre jours dès la rentrée de septembre 2018 sachant qu'il n'y a plus de centre de loisirs à Saint-Benoît-du-Sault.

Suzanne MARCHAND : une réunion de la commission actions sociales sera organisée rapidement afin de réfléchir sur le sujet.

#### **12 – Informations diverses**

Daniel CHEZE : il n'y a aucun suivi sur la voirie.

- On n'est pas au courant du programme ;
- Pas de suivi des travaux (bouches d'eau goudronnées) ;
- Pas de nouvelle de la source à la Boissière ;
- Cailloux bennés à la chaîne.

Serge BEGON : aucuns problèmes.

Christophe PLANTUREUX : on appelle Noëlie et cela se passe bien.

Michel VIOLET : Noëlie est toujours là.

Le fait d'avoir des chemins classés et non-revêtu sur le territoire posent problème à la CDC.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 30.

**Prochain Conseil Communautaire le mardi 26 juin 2018 à 18H30 à Lignac.**

Le Président, Philippe GOURLAY

